



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

N° 2012 - 09 - 28 - 11

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE AU CENTRE
DE LOISIRS DE LA NOUE D'ARGENSOLS**

Le 28 septembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT – M. SARTELET - Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. BIAUX
	Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme ROLLET
	Mme GÉRARDIN	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS : Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	18
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	22

Secrétaire de séance : Mme DORTA-BERMEJO

**11/ AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
POUR LA CONSTRUCTION
D'UN KIOSQUE AU CENTRE DE LOISIRS DE LA NOUE D'ARGENSOLS**

Le Code de l'Urbanisme et les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que Monsieur le Maire ne peut déposer un dossier de permis de démolir, de déclaration de travaux ou permis de construire au nom de la Commune sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

La Commune souhaite procéder à la construction d'un kiosque sur le terrain du centre de loisirs de la Noue d'Argensols afin d'abriter les enfants de la pluie ou du soleil. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Le kiosque d'une surface de cinquante mètres carrés sera réalisé dans des matériaux et dans un style architectural proche de celui du centre de loisirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme auprès du service instructeur pour l'opération désignée ci-dessus et à signer toutes les pièces à intervenir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances ;
OUI l'exposé qui précède**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme pour l'opération désignée ci-dessus et à signer toutes les pièces à intervenir.

Résultat du vote :
- Voix pour : 20
- Voix contre : 1
- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX